

ABONNEMENT

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce cas ;

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 NOVEMBRE

INFORMATIONS

La journée parlementaire d'hier a été
peu intéressante.

On ignore encore si le farouche questeur,
M. Madier-Montjau, se résignera à repren-
dre ses fonctions.

Le budget de la justice a été renvoyé à
aujourd'hui.

Dans les couloirs on interprète le juge-
ment rendu par le tribunal civil de la Seine,
ou sujet de la saisie des lettres de Monsei-
gneur le Comte de Paris pratiquée au domi-
cile de M. Dufeuille ; on reconnaît que
c'est un grave échec pour le gouvernement
et un premier coup porté à sa politique ar-
bitraire.

L'union des droites s'est occupée dans sa
dernière réunion des travaux de défense du
port de Cherbourg. Après avoir entendu
M. de Kersauzon, Maurice et Chevillotte,
il a été décidé que l'un d'eux mènerait nette-
ment le ministre de la marine en demeure
de donner son opinion sur cette question,
de la plus haute importance au point de vue
patriotique, et de choisir publiquement
entre les solutions qui lui seront proposées.

L'OPINION D'UN RÉPUBLICAIN

Extrait d'une lettre de M. Susini, député
républicain de la Corse, à M. Laguerre :

« Je continuerai à agir à ma manière, à
penser avec mon ami Gilly qu'il y a beau-
coup de tripoteurs à la Chambre, qu'il y a beau-
coup de journaux qui ne représentent que
le gouvernement qui les fait vivre, et à par-
tager l'opinion de feu Gambetta, qui aurait
dit de M. Floquet : « C'est une oie avec une
plume de paon dans la queue. »

« Agréez, cher ami et collègue, l'expres-
sion de mon affection. »

D^r Paul de SUSINI. »

JOLIE PERSPECTIVE

Le Secolo de Milan reçoit la lettre sui-
vante de son correspondant de Turin que
nous reproduisons à titre de renseigne-
ment :

« On assure de source autorisée qu'à l'oc-
casion de la conférence tenue il y a quelques
jours, à l'hôtel de l'Europe, entre les repré-
sentants des chemins de fer italiens, au-
trichiens et allemands, on a discuté longue-
ment les mesures à prendre en cas de
guerre.

« Ces mesures viseraient le rapide trans-
port des soldats, armes et munitions à tra-
vers les trois Etats alliés, afin de leur per-
mettre de se venir réciproquement en aide
dans le cas probable d'une guerre au prin-
temps prochain.

« Un personnage influent m'a affirmé à
ce sujet que les probabilités d'une guerre
franco-russe contre l'Allemagne et l'Autriche
étaient beaucoup plus grandes qu'on ne se
l'imagine.

« Il m'a confirmé également qu'aux mi-
nistère de la guerre et de la marine, on tra-
vaille activement à préparer une prompte
mobilisation des armées de terre et de mer.

« L'Italie, paraît-il, ne serait pas attaquée
par les armées franco-russes ; mais, la
France prendrait ses précautions sur la
frontière pour repousser une invasion des
armées italiennes. L'Angleterre resterait
neutre.

« On m'a affirmé que tous ces rense-
ignements sont exacts, malgré les démentis
que le gouvernement pourrait leur inflig-
er. »

L'AFFAIRE BARRÈME

On a parlé, au sujet de l'assassinat du
préfet de l'Eure, de dépositions importantes
qui auraient été faites à la Commission d'en-
quête. Cette Commission aurait réuni un cu-
rieux dossier sur cette affaire.

La Commission ne possède plus ces docu-
ments, paraît-il.

Où sont-ils ? Voilà ce qu'il serait intéres-
sant de connaître.

Il nous est revenu de plusieurs côtés que
le dossier de la Commission d'enquête indi-
querait une nouvelle piste inattendue et peu
vraisemblable.

Des témoins très sérieux et sur la bonne
foi desquels on peut compter auraient donné
les détails les plus circonstanciés et les plus
précis sur la façon dont le crime a été com-
mis.

Ces témoins, nous a-t-on dit, accuseraient
un ex-fonctionnaire du ministère de l'inté-
rieur d'être l'instigateur du meurtre de M.
Barrême. Ils seraient, en outre, indiqués le
nom et la demeure de l'assassin.

A l'appui de leur dire, ces témoins rappel-
leraient que ce même personnage avait, le
jour même de l'assassinat, remis au préfet
de l'Eure une somme assez ronde, prise sur
les fonds secrets.

LA CATASTROPHE DE CRANSAC

On mande de Cransac, 9 novembre :

« Broussal, qui avait été transporté à
l'hôpital, avec une fracture à la base du
crâne, est mort ce matin. C'est la quatorzième
victime de la catastrophe de Cran-
sac.

« Une enquête très sérieuse est ouverte
sur les causes de l'accident.

« Il circule des bruits très graves, d'après
lesquels un forgeron aurait fabriqué clan-
destinement des clefs permettant aux mi-
neurs d'ouvrir les lampes Cossé-Dubrille
sans les éteindre. »

UNE VILLE ORIGINALE

Le Conseil municipal de la petite ville de
Cluny (Saône-et-Loire), étudiait la possibili-
té d'obtenir du ministre de la guerre une
garnison d'un bataillon d'infanterie. La ville
n'ayant pas de casernement, il fallait en
construire un, et le Conseil municipal se
trouvait ainsi acculé à la nécessité de con-
tracter un emprunt de 300,000 fr., dont
250,000 fr. eussent servi à la construction

de la caserne et 50,000 fr. à l'installation
des eaux potables pour la ville.

Les conseillers municipaux de Cluny
avaient pris, lors de leur élection, l'engage-
ment de ne contracter aucun impôt nou-
veau sans consulter les électeurs.

Les citoyens ont été appelés dimanche à
manifestar leur opinion par un vote régulier.

Sur onze cents électeurs inscrits, huit
cent deux ont pris part au scrutin. C'est le
chiffre moyen de toutes les élections muni-
cipales dans cette commune.

Le résultat du vote a été de 298 oui et
479 non. Il y a eu 25 bulletins divers ou
nuls.

L'emprunt était donc repoussé. Le Con-
seil municipal a accepté en entier la déci-
sion de la population.

On dit qu'à la suite de cette expérience,
M. Simyan, député, a l'intention de déposer
une proposition tendant à imposer aux
communes l'obligation de consulter les élec-
teurs toutes les fois qu'il s'agira de voter un
emprunt ou d'établir de nouveaux centimes
additionnels.

Que va dire le gouvernement de cette
tentative ?

Voyant que le ministère et les Chambres
manquent d'initiative, les conseillers de
Cluny ont pris les devants.

Le meilleur moyen d'être servi est sou-
vent de se servir soi-même.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Mardi a eu lieu l'élection des délégués
qui devaient nommer le président des États-
Unis.

On sait que le mandat de ces délégués
était impératif — leur nomination indiquant
le résultat nécessaire de la future élection
présidentielle.

Après une campagne électorale des plus
vives, les démocrates viennent d'être battus
dans la personne de M. Cleveland, malgré
l'appui des Irlandais-Américains. Au fond,

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

A l'endroit où ils s'étaient arrêtés, le chemin
aboutissait à une clairière qui s'arrondissait en un
large hémicycle gazonné et entouré d'une ceinture
de grands arbres dont les racines couvertes
d'herbe et de mousse formaient un siège rustique
autour de cette espèce de saie de verdure.

Comme on prend dans ses bras un enfant malin
qui ne veut pas obéir, Robert souleva la jeune
fille, la porta quelques pas, l'assit au meilleur en-
droit, sous un grand érable, puis se coucha à demi
à ses pieds, la maintenant pour qu'elle ne pût s'é-
chapper.

« Ne craignez rien, lui dit-il, je vous aime au-
tant qu'un homme puisse aimer une femme. Cha-
que fois que je vous vois, cet amour éclate en moi
avec une soudaineté de passion qui me surprend
moi-même. Mais je vous respecte autant que je
vous aime, quoique mes allures un peu brusques
semblent me démentir. J'éprouve un irrésistible
besoin de me dévouer à vous, de vous protéger
comme si vous étiez ma sœur, et une sœur tendre-
ment chérie. Maintenant que vous me connaissez,

que vous lisez au fond de ma pensée, vous n'allez
plus refuser de m'écouter et nous discuterons
comme deux amis. Et d'abord, répondez-moi avec
franchise, non pas comme si vous parliez à cet
homme qui vous aime, mais à ce frère qui serait
votre confident : M'aimez-vous ?

— Je ne répondrai jamais à une semblable
question, n'importe par qui, elle me soit adressée
et même pas quand ce serait mon cœur seul qui
devrait recueillir ma réponse. Je ne suis destinée
ni à l'amour ni au mariage. Mais quand il en serait
autrement, est-ce qu'il peut exister un rapproche-
ment entre Blanche Lavigne, la fille du mendiant,
et M. Robert Driou, le riche herbager ? Demandez
à vos parents ce qu'ils en penseraient. Quand un
homme comme vous parle d'amour à une pauvre
fille comme moi, c'est qu'il a de mauvaises inten-
tions envers elle. Et vous dites pourtant que vous
me respectez.

— Oui, Blanche, et croyez, chère enfant, que
je ne voudrais pas abuser de votre aveu ; mais j'ai
la confiance que si vous m'aimiez, notre amour
serait heureux un jour, sans nous attirer ni repro-
ches, ni malédictions de ceux qui nous aiment et
qui ont autorité sur nous. Cette confiance vous
paraît une folie, n'est-ce pas ? mais une volonté
énergique, soyez-en sûre, sait rallier à elle toutes
les autres volontés moins puissantes, plus indé-
cises.

— Je ne vous croyais pas capable de vous faire
tant d'illusion, dit la jeune fille avec un sourire
animé d'une douce moquerie, en supposant que
vous soyez sincère, ce que je ne veux pas discuter.
Mais sans que mon père l'ait exigé, je lui ai fait
la promesse de me dévouer toute à lui jusqu'au
dernier jour de sa vie.

— Mais si votre père vous aime, il n'a pu accep-
ter cette promesse sacrilège, car c'est un sacrilège
quand une femme est belle et aimante comme vous
de l'arracher à l'amour.

— Mon père a des idées bien différentes des
vôtres. Il croit qu'il y a en ce monde des desti-
nées sévères auxquelles il faut se résigner, qu'il
faut savoir accomplir. Il ne m'a jamais fait espérer
que je serais heureuse quand je n'étais encore
qu'un enfant, il me répétait : Blanche Lavigne ne
doit pas rire et folâtrer comme les autres petites
filles de son âge. Plus tard il m'a dit : elle ne doit
pas aimer la parure, les ajustements, la danse,
les bavardages ; elle ne doit pas être coquette, re-
garder les jeunes gens et désirer leur plaisir ; elle
ne doit travailler que pour le devoir, car notre
tâche est rude. Nous avons beaucoup à réparer,
ma fille.

« J'ai toujours pensé, d'après ces paroles de mon
père, qu'il y avait un malheur ou une faute qui pe-
sait sur nous.

— Mais, mon enfant, êtes-vous bien certaine

que votre père ait la plénitude de sa raison ou de
ses facultés ? Ne vous est-il pas dit quelquefois
aussi : Reste avec moi, ma fille, fais-moi compa-
gnie jusqu'à mon dernier jour, et après ma mort
tu seras récompensée ; tu auras le trésor du men-
diant.

— Un trésor ! Notre pauvreté est bien réelle,
Monsieur Robert, et nous ne méritons pas l'insulte
que vous nous faites en ce moment.

— Oh ! je ne doute pas de vous, Blanche ; mais
votre père ne vous trompe-t-il pas ? Je ne vou-
drais pas blesser votre sentiment filial ; avouez,
pourtant, que s'il n'est pas hypocrite, il est au
moins mystérieux. Que va-t-il faire dans ces voya-
ges à Paris où il ne porte pas les habits du men-
diant ?

— Qui vous a dit ? demanda la jeune fille effar-
rée.

— Je l'ai vu.

— Je ne connais pas plus que vous le but de
ses voyages.

Il m'a dit qu'il allait voir un cousin de ma mère
et aussi qu'il accomplissait une pèlerinage.

— Oui, chez son baquier. C'est là que je l'ai
rencontré : il vous amasse un magot.

— Un magot ! mais mon père ne recueille pas,

en amour, plus de dix sous par jour.

— Peut-être possède-t-il cet argent. Il vous le
garde ; il ne veut pas le dépenser.

c'est une question d'intérêt économique qui était en jeu.

Les démocrates sont partisans de la réduction des tarifs douaniers, tandis que les républicains demandent la protection de toutes les industries américaines.

Les questions de personnalités ont été plus effacées dans cette élection que dans les précédentes.

Néanmoins les accusations de corruption électorale sont de part et d'autre plus violentes que jamais.

Dans l'Indiana, qui est l'Etat du général Harrison, on prétend qu'un grand nombre d'électeurs n'ont voté que très tard, espérant qu'au dernier moment on leur achèterait leurs voix plus cher. Certains électeurs demandaient 15, 20 et quelquefois 25 dollars pour leur vote.

On sait que l'élection présidentielle est une élection à deux degrés.

Les délégués sont élus au scrutin de liste par le suffrage universel dans la plupart des Etats, par la législature même de l'Etat dans quelques autres.

Chaque Etat nomme un nombre de délégués égal à celui des représentants qu'il a le droit d'envoyer au Congrès.

Les républicains sont vainqueurs dans 48 Etats avec 224 acquies.

Les démocrates l'ont emporté dans les 18 autres Etats, par 167 voix.

LE GÉNÉRAL HARRISON

Le nouveau président de la République américaine est petit fils de William Harrison, qui fut le neuvième président des Etats-Unis et qui, sous la Révolution, signa la déclaration d'indépendance comme membre de la Chambre de Virginie.

Benjamin Harrison, le nouvel élu, est né le 20 août 1833.

Le général Harrison représente exactement le programme républicain et anglophobe de M. Blaine. Le traitement du président des Etats-Unis est de 50,000 dollars.

LE VICE-PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS

M. Morton est le vice-président nouvellement élu. On sait que le vice-président des Etats-Unis est en même temps président du Sénat. M. Morton a été représentant des Etats-Unis à Paris. Il est très au courant des affaires européennes.

NOUVELLES MILITAIRES

A la suite d'accidents assez graves qui se sont produits cette année pendant la période d'instruction des troupes en seconde ligne, M. de Freycinet a décidé que les capitaines de réserve et de l'armée territoriale seraient admis aux cours d'équitation pratiqués pour les officiers d'infanterie dans les garnisons de cavalerie.

Les officiers élèves de deuxième classe à l'Ecole supérieure de guerre ont terminé leurs examens.

Les examinateurs ont constaté que le niveau des études s'était élevé. Le plus

grand nombre des officiers sortant de l'Ecole seront envoyés, comme stagiaires, dans différents états-majors, et de préférence dans une des deux armées auxquelles ils n'appartenaient pas auparavant. Plusieurs sont désignés pour remplir les fonctions d'officiers d'ordonnance.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Concert et Bal de l'Harmonie Saumuroise

Nous apprenons que l'Harmonie Saumuroise, sous l'heureuse inspiration de son président, M. Ch. Carichou, se propose de donner un Bal à l'occasion de la Sainte-Cécile.

Le jour est fixé au dimanche 25 novembre. Tous les souscripteurs, tous les membres honoraires et actifs de cette Société musicale recevront une invitation.

Un Concert, qui promet d'être intéressant, aura lieu le même jour, en matinée, au Théâtre.

Prochainement, nous en publierons le programme.

Une vue de Saumur

A plusieurs reprises, beaucoup de photographes, tant de Saumur que d'Angers et de Paris, ont essayé de reproduire d'une façon nette une perspective de notre ville. Quelques-uns ont réussi à livrer au public une vue brumeuse, obligés qu'ils étaient de se placer à une grande distance pour embrasser tout le panorama de la ville. Personne n'avait encore tenté ce qu'a fait M. Wœlcker.

Se plaçant à l'entrée de la prairie d'Offard, M. Wœlcker a photographié Saumur depuis Notre-Dame des Ardilliers jusqu'au pont Cessart inclusivement, avec une très grande netteté.

C'est par une suite de vues se raccordant parfaitement à leur point de jonction que M. Wœlcker a pu réussir ce tableau.

Nous avons été à même d'examiner ce travail dans tous ses détails et nous avons pu l'apprécier et surtout l'admirer.

Amis lecteurs, lorsque vous passerez rue d'Orléans, ne manquez pas de vous arrêter chez M. Wœlcker et de demander à voir la photographie de Saumur.

L'artiste se fera un plaisir de la dérouler à vos yeux, et vous serez certainement de notre avis : un fort joli travail pour un prix très modique.

Ville de Saumur.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens qu'en vertu de la loi du 2 mai 1885 et du décret du 4 août de la même année, tout possesseur de chiens non déclarés doit en faire la déclaration à la Mairie à partir du 1^{er} octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante.

Celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'a pas fait sa déclaration, est passible de la triple taxe.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés qu'en vertu des lois des 2 juillet

développé en vous tous les bons et délicats sentiments que vous avez reçus de la nature. Mais je persiste à croire que sa raison n'est pas entière, puisqu'il veut vous refuser de suivre la loi commune de l'amour et du mariage.

— Je vous ai dit que je ne m'inquiétais pas sur ce point de sa volonté. Tant que mon père vivra, je resterai auprès de lui, sans partager mon cœur et mon dévouement avec personne, ni avec mari, ni avec enfant. Si mon père a un secret, je le connaîtrai sans doute à sa mort, et je saurai alors ce que je dois faire pour obéir à ses idées, pour suivre et réaliser son but.

— Et moi, Blanche, je ne serai pour vous, pendant tout ce temps, qu'un indifférent. Si vous pensez à moi quelquefois, ce sera seulement comme à un étranger qui se rencontre par hasard sur votre chemin.

— Je penserais à vous comme à un ami, et je me souviendrai, répondit Blanche en baissant ses regards sous ses paupières alourdies et en laissant percer son émotion dans le tremblement de sa voix.

— Merçi, chère enfant, je me vous en demande pas davantage. Moi aussi, je me souviendrai.

(A suivre.)

1882, 23 juillet 1872 et 22 décembre 1879, les possesseurs de voitures suspendues, chevaux, mules et mulettes doivent en faire la déclaration à la Mairie avant le 16 janvier prochain 1889.

Les déclarations qui ne sont pas faites dans les délais prescrits et celles qui sont inexactes ou incomplètes donnent lieu au doublement des taxes.

Mairie de Saumur, le 9 novembre 1888.
Le maire, J. COMBIER.

SCÈNE DE JALOUSIE

Avant-hier soir, vers 9 heures, rue de l'Hermitage, à Saumur, une fille Leclerc, à la suite d'une violente discussion avec un de ses adorateurs, lui lança sur la tête, comme derniers arguments, deux coups de hachette, dont l'un atteignit le menton de la victime et l'autre le cou. Les blessures n'auront pas de suites graves. Cette irascible et jalouse demoiselle a été arrêtée et écrouée à la maison d'arrêt de Saumur en attendant qu'elle ait à répondre de cet acte devant la justice.

ACTE DE PROBITÉ

M. Leroyer, chef de district sur la ligne de l'Etat, Angers à Poitiers, a trouvé dans une voiture du train 407 une somme de 175 fr. en pièces de 5 fr., qu'il s'est empressé de remettre au chef de gare de Doué, qui a pu les rendre à leur propriétaire.

Nos félicitations à M. Leroyer.

La Société des agriculteurs de France publie la nomenclature des tarifs douaniers qui frappent les vins en France et à l'étranger.

Droits de douane sur les vins français entrant en :

Allemagne, 30 fr. les 400 kilog.
Angleterre, 27 fr. 50 l'hectolitre.
Autriche, 50 fr. les 400 kilog.
Belgique, 23 fr. l'hectolitre (droit d'accise).
Brésil, 40 0/0 ad valorem.
République argentine, 0 fr. 35 le litre pour vin ordinaire en fût et 4 fr. 26 le litre pour vin fin en litre ou bouteille.
Etats-Unis, 68 fr. l'hectolitre.
Grèce, 70 fr. les 400 kilog.
Mexique, 100 fr. les 400 kilog.
Norvège, 46 fr. l'hectolitre.
Pays-Bas, 42 fr. 40 l'hectolitre.
Pérou, 70 0/0 de la valeur.
Russie, 85 fr. 47 les 400 kilog.
Uruguay, 37 0/0 de la valeur, plus 4 0/0 de droit additionnel.
Italie, 20 fr. les 400 kilog.

A ces tarifs, véritablement prohibitifs pour nos vins, dit la Gazette agricole, nous opposons aux vins étrangers, en France, que les droits ci-après : 4 fr. 50 en tarif général et 2 fr. 50 en tarif conventionnel par hectolitre. Ajoutons toutefois que, depuis la rupture du traité avec l'Italie, nous usons de réciprocité avec cette nation. Pourquoi ne demandons-nous par la même réciprocité avec tous les autres pays ?

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires, de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

PREMIER ITINÉRAIRE

1^{re} classe, 95 fr. — 2^e classe, 70 fr.

Durée : 30 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois, de dix jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

1^{re} classe, 60 fr. — 2^e classe, 45 fr.

Durée : 15 jours

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année : A Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

LE CAPITAINE POIREAU

Vendredi 2 novembre, à Fontevault, une affluence considérable conduisait à sa dernière demeure le corps du regrettable et regretté M. Poireau (Louis-Antoine), capitaine retraité, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal et ancien adjoint. Cette foule d'assistants disait éloquentement l'es-

time sympathique et méritée dont l'entouraient ses concitoyens.

Le capitaine Poireau, plus que tout autre, était fils de ses œuvres, œuvres particulièrement laborieuses et méritoires. Issu d'une famille modeste, l'âge de la conscription l'a trouvé ouvrier manœuvre pour subvenir à son existence. Il fut incorporé, en 1835, au 50^e régiment d'infanterie, où il accomplit toute sa carrière militaire. Sans ressources, ne pouvant compter que sur lui-même, il fréquenta l'école du régiment avec assez de succès pour obtenir les galons de caporal après trente mois d'études et de service et ceux de sergent-major à la fin de sept années.

A ce moment l'avenir lui sourit. Il contracta gaiement un engagement volontaire à la fin duquel l'épaulette d'officier n'était pas encore venue couronner ses efforts opiniâtres et ses espérances. Il eut un moment de découragement promptement relevé par quelques paroles amies, et le 28 mai 1848 lui apporta enfin sa nomination d'officier, et sept ans après il fut promu capitaine. Dans l'interalle, la croix des braves, qui fait si chaudement tressaillir le cœur, fut la récompense d'une blessure.

Un détail de sa vie de lutte, d'économie et de volonté persistante pour arriver. Poireau avait laissé ses parents dans la gêne; sur son prêt de sous-officier, il trouvait moyen de leur venir en aide.

Un pareil homme ne pouvait être que bon soldat, bon officier, subissant les épreuves de la guerre avec entrain et courage. L'Afrique, l'Italie, la Crimée, Alma, Inkerman, Malakoff, le trouvèrent digne enfant de la France, prêt à donner sa vie, homme du devoir, soldat et officier incarné dans la discipline.

Après trente-deux ans de services militaires, le capitaine Poireau prit sa retraite à Fontevault, son lieu de naissance. Chacun a pu le voir, modeste comme avant son départ, vivre simplement et traitant ses camarades d'enfance sur le pied d'égalité, sans paraître se douter de sa valeur et de ses mérites.

Les votes de ses concitoyens le portèrent vite aux honneurs municipaux, et malgré l'opposition prétenueuse qui lui fut faite, les électeurs ne manquèrent jamais de le nommer au premier tour de scrutin. En ces circonstances, l'esprit populaire eut grandement raison de le maintenir, car la commune n'a jamais eu et n'aura jamais d'administrateur plus soucieux et plus économe des deniers des contribuables, qualité qui, de nos jours, n'est pas sans quelque valeur.

Nous croyons devoir reproduire ici la fin de l'allocution prononcée sur sa tombe.

« Cette carrière, a dit l'honorable M. Rouleau, n'est-elle pas tout un enseignement? Voyez-vous ce jeune soldat, né parmi les plus pauvres, privé de toute direction morale, seul dans la vie, faisant sa famille du régiment que tant d'autres maudissent, où l'appelle la loi, s'instruisant par sa volonté opiniâtre, secourant ses parents sur les ressources d'un sous-officier, s'acheminant et avançant sûrement dans la bonne voie, forçant la fortune à venir à lui, conquérant une place glorieuse dans cette grande famille militaire, gardienne vigilante de la délicatesse et de l'honneur, conquérant aussi l'estime sympathique de ses concitoyens qui lui confèrent et lui maintiennent les honneurs en leur pouvoir. En l'élevant ainsi, la société a honoré en lui tous les travailleurs ordres, les hommes du devoir, et indiqué la route que chacun devrait suivre en démontrant que les bonnes places sont accessibles à tous. »

ANGERS. — Le concert-festival de dimanche. — Le concert populaire de demain dimanche aura lieu, par extraordinaire, au Grand Théâtre et à 2 heures 1/3, la conférence de M. Calla ayant lieu au Cirque-Théâtre.

Mort d'un capitaine des pontonniers. — M. Masson, capitaine des pontonniers, avait éprouvé jeudi soir un léger malaise. Il souffrait de crampes d'estomac. Hier matin, on vint lui présenter, comme de coutume, à son domicile, son rapport quotidien : au moment de le signer, M. Masson s'affaissa tout à coup. On s'empressa de le relever, mais il était mort.

M. le capitaine Masson, qui était très bon pour le soldat, était en quelque sorte adoré de toute sa compagnie. Le régiment tout entier est profondément attristé de la perte de cet officier estimé. M. Masson n'avait

plus que deux mois à passer pour être admis à la retraite. Ses obsèques auront lieu avec une grande solennité. (Ralliement.)

LA VENTE DE CHENONCEAUX

Le 15 septembre, on se le rappelle, le Tribunal civil de Tours avait remis au samedi 10 novembre l'adjudication du château de Chenonceaux. Aucun incident nouveau, aucun jugement n'étant depuis lors intervenu, la Cour de cassation n'ayant pas encore statué sur la question de compétence des Tribunaux de Commerce de Tours ou de Paris, l'affaire revient aujourd'hui samedi.

L'audience promet un certain intérêt.

LE MANS. — Méprise regrettable. — Un de nos confrères du Mans, la *Sarthe*, raconte l'odyssée lamentable d'un sieur Landelle, arrêté au Mans à la suite d'un mandat d'amener lancé par le parquet de Laval, détenu pendant 5 jours, conduit à Laval où l'erreur a été reconnue, et forcé de revenir au Mans à ses frais après avoir perdu une bonne place en raison de son arrestation. Notre confrère ajoute que le signalement ne pouvait être une cause d'erreur, car l'accusé visé est blond, tandis que Landelle est d'une couleur brune accentuée. Nous pensons que les agents causés de semblables méprises devraient être rendus responsables.

Agitation à Nantes

Les socialistes commencent à mettre à exécution leur programme d'action. A peine le Congrès de Bordeaux était-il terminé, que Boulé, répondant à l'invitation des anarchistes et des révolutionnaires de Nantes, accourait dans cette ville.

Sa présence a produit l'effet que ses amis attendaient avec impatience. Le premier acte de Boulé a été d'organiser à Barbin, dans une vaste salle, un meeting d'agitation.

La séance était présidée par M. Rigault, conseiller municipal, ayant pour assesseurs deux autres conseillers, MM. Bernard et Brisse.

L'ancien meneur de la grève des terrassiers a débité les mêmes tirades contre la bourgeoisie, contre le capital et contre le patronat.

Comme à Paris, ses paroles étaient accueillies par des cris de :

- Vive la Commune !
- Vive la Révolution sociale !
- Mort aux bourgeois !
- Vive le drapeau rouge !

Boulé a donné lecture des résolutions prises à Bordeaux. Chaque paragraphe était souligné par des applaudissements et par des acclamations frénétiques.

Raymond, de la chambre syndicale des menuisiers, a redit à peu près les mêmes choses que son prédécesseur dans un langage non moins violent.

Quelques anarchistes interrompent cependant par des amenités telles que celle-ci :

- Les bourgeois, faut les pendre !

Ravi de cette apostrophe, Raymond donne une définition charmante du bourgeois :

« Dans une réunion tenue à Bordeaux, dit-il, nous avons fait voter un ordre du jour socialiste; or, l'assemblée était bourgeoise, car, en entrant, chaque auditeur avait dû donner cinquante centimes à la porte. La pièce de cinquante centimes, citoyens, c'est le signe de l'inflâme bourgeoisie. Quiconque a dix sous dans sa poche pour aller au théâtre est un bourgeois. »

Profitant fort habilement de la disposition d'esprit de ses auditeurs, Boulé leur a donné rendez-vous à deux heures de l'après-midi, cours Saint-André.

Quoique la foule, dit l'*Esperance du Peuple*, fut composée en grande partie d'ouvriers, les curieux y étaient en majeure partie. Beaucoup d'ouvriers pourvus de travail avaient quitté ateliers et usines pour voir comment cela se passerait. C'était une folie; ils s'exposaient à être immédiatement congédiés.

Vers deux heures, les délégués se dirigent vers la préfecture, suivis des manifestants et des curieux. Un cordon d'agents de police postés à l'entrée de la rue d'Aguesseau les arrête, et ne laisse passer que les délégués au nombre de 20. Parmi ces derniers sont les quatre conseillers municipaux ouvriers. La grille de la préfecture étant fermée, les délégués sont introduits par le guichet du côté des bureaux.

Au moment où les délégués, avec l'assurance de gens qui sont chez eux, franchissent les portes du palais préfectoral, M. Glaize apparaît et leur déclare qu'il ne recevra que deux délégués seulement.

On parle même quelque temps et M. le Préfet consent à recevoir les délégués désignés lundi dernier. Alors les quatre conseillers municipaux insistent pour être admis en raison de leur mandat électif.

M. Glaize se laisse fléchir, distribue des poignées de main et introduit les délégués dans son cabinet.

Nous ignorons ce que M. le Préfet leur a dit pendant cette entrevue qui n'a pas duré moins d'une heure. Il est probable qu'il a parlé de la sollicitude du gouvernement pour la classe ouvrière et qu'il a promis de faire tous ses efforts pour donner du travail aux bras qui en manquent.

Nous avons dit que la grille était fermée. Ce n'est pas la seule précaution prise pour le maintien de l'ordre. Le peuple souverain, tenu à distance, n'a pu stationner sur la place de la Préfecture. « Laissez circuler, interdisez de stationner », telle était la consigne. Elle a été rigoureusement observée.

On savait du reste qu'un certain nombre de gendarmes se trouvaient à l'intérieur de la Préfecture, et l'on entendait distinctement le piétinement des chevaux du peloton de gendarmes postés sur la place du Port-Commaune.

M. le procureur de la République et plusieurs autres magistrats étaient venus à la Préfecture, prêts à prendre toutes mesures nécessaires au cas où l'ordre aurait été troublé.

En quittant la Préfecture à 3 heures et demie, les délégués se rendirent à l'Hôtel-de-Ville dont la grille était fermée comme celle de la Préfecture.

Ils furent reçus par M. Le Romain et les autres adjoints.

Au moment où les délégués quittaient la Mairie, on entendit ces cris : Sur le Cours ! sur le Cours !

La foule s'ébranla et se dirigea vers le Cours Saint-André.

A leur sortie de la Mairie, les délégués ouvriers ont donné rendez-vous aux manifestants sur le Cours Saint-André.

Là, un délégué, le citoyen Rousseau, assure-t-on, ancien professeur de l'Institution Livet, est monté sur un banc, et après avoir obtenu le silence, s'est exprimé ainsi :

« Citoyens, à la Municipalité, nous avons demandé :

« 1° Que l'on nous fasse connaître, dans le plus bref délai, la situation financière de la ville de Nantes, vous qui nous rendez compte de ce que font de notre argent ceux qui nous promettent tout lorsqu'ils ont besoin de nous ;

« 2° Que l'on établisse une boulangerie municipale qui vendrait le pain sans bénéfice; car les boulangers s'enrichissent en 10, 12 ou 15 ans, au moyen de l'argent que nous leur donnons ;

« 3° Que l'on établisse aussi une boucherie municipale dans les mêmes conditions que la boulangerie, car il est honteux de voir les bouchers s'enrichir en peu de temps à nos dépens ;

« Il nous a été d'abord répondu que ces questions étant très graves, elles demandaient réflexion ;

« Nous avons insisté et enfin on nous a dit que d'aujourd'hui au 26 de ce mois, on prendrait des dispositions pour nous satisfaire ;

« Cela ne vous contente pas, citoyens, puisque ces boulangeries et boucheries pourraient être établies dans 3 jours, et d'ici au 26 on peut mourir de faim 2,000 personnes, aussi nous ne pouvons que vous dire : Manifestez, manifestons ;

« aujourd'hui, demain, après-demain, en permanence, jusqu'à ce que l'on nous accorde ce que nous demandons. »

La foule a répondu par des applaudissements en criant bravo et répétant : nous manifesterons.

L'un des manifestants a crié en proférant un blasphème : Il faut agir et ne pas être comme des moutons.

La réunion d'hier a été insignifiante. Une cinquantaine d'ouvriers se promenaient sur le Cours Saint-André; mais on ne voyait parmi eux ni président du comité, ni membres de l'ancienne administration.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 novembre. Même animation qu'hier sur l'ensemble du marché. Le 3 0/0 progressa à 82 87; le 4 1/2 0/0, plus hésitant, cote 104.65.

Le Crédit Foncier est en bonnes demandes à 1.371. Les obligations sont fermes mais sans mouvement de grande étendue. Ce n'est pas la spéculation qui fait les cours. On est ici en présence de valeurs de placement dont l'un des mérites est une certaine stabilité des prix.

La Société Générale est très soutenue à 475 et 476.

La Banque d'Escompte ouvre à 526, en hausse

de 13.75 sur la veille et ferme à 525 après 530.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 601.25.

La spéculation à la baisse continue ses agissements contre l'action de Panama cotée 256. La souscription conditionnelle aux obligations à lots marche à souhait. On sait que le dernier délai accordé aux souscripteurs expire le 10 novembre au soir; aussi remarque-t-on une recrudescence de demandes aux guichets de la Compagnie et au siège du comité des actionnaires et obligataires.

La Compagnie Transatlantique se tient à 562.50.

La garantie de la province de Minas Geraes accordée aux obligations de la Compagnie des chemins de fer de Bahia e Minas est estimée à sa juste valeur. Chacun a fait le calcul du produit des 7 0/0 annuellement assurés par cette province sur le capital de 17 millions de francs. Ce produit dépense le service d'intérêt et d'amortissement intégral en 24 ans des 33,000 obligations émises par la Banque Parisienne.

L'obligation des Immeubles est recherchée à 381 et 382. Son remboursement à 1,000 fr. est très attrayant et séduit les capitalistes.

On traite au parquet de 75 à 80 fr. l'action du Patrimoine-Vie.

L'obligation des Chemins de fer Economiques s'établit à 363.75.

SALLE DU GRAND THÉÂTRE

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 1888, à 2 heures 1/2 très-précises

GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de MM.

BOURGAULT - DUCOUDRAY

Professeur au Conservatoire National de musique

N. AUGUEZ **HERWEGH**

Baryton de l'Opéra Violoniste

Programme

1^{re} PARTIE

Conférence sur les mélodies populaires de Grèce et de Basse-Bretagne, par M. BOURGAULT-DUCOUDRAY.

Mélodies populaires de Basse-Bretagne. — A Silvestrick, B La prière des Arzonnais, C L'Angelus. (1^{re} audition). Chanté par M. N. Auguez.

DEUXIÈME PARTIE

1. Concerto de violon (Mendelssohn), avec accompagnement d'orchestre, exécuté par M. Herwegh.

2. Pièces d'orchestre (B. Ducoudray). — A Sur le rempart, B Deuxième Gavotte, C L'enterrement d'Ophélie. 1^{re} audition. Conduit par l'auteur.

3. Scène et Air (B. Ducoudray), chanté par M. N. Auguez. 1^{re} audition.

4. Morceau de concert (Saint Saens), pour violon et orchestre, exécuté par M. Herwegh.

5. Mélodies (B. Ducoudray). — A Les G'élands, B L'hippopotame. 1^{re} audition. Chanté par M. N. Auguez.

6. Marche des Fiançailles de Lohengrin (R. Wagner). L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

Francis VÆLCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie

SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des étrennes il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera,

UN PORTRAIT

MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ

Au prix de 30 francs

Certes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable. Fonds aristotypes. — Pose instantanée. Ressemblance garantie.

Conseil à la vieillesse

On ne vieillit pas impunément. Et vous qui n'êtes plus jeunes, vous savez que nous nous en allons en détail et, pour ne parler que de la bouche, il n'est que trop vrai que notre haleine se corrompt au contact des années, que nos dents, quand nous les conservons, prennent une teinte jaunâtre qui nous désole. L'aspect de nos dents et l'odeur de notre haleine laissent alors trop à désirer et nous afflige profondément. Soyez persuadés que par l'usage quotidien du précieux *Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Souillac*, votre haleine ne tardera pas à reprendre sa pureté et vos pauvres dents leur blancheur première. Et en suivant ce conseil vous couvrerez les dents que Dieu vous a données et qui sont non seulement indispensables à la santé, mais dont la perte défigure la plus belle physionomie.

Maux de dents et Baume Victor

Loubilla, par Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), le 20 octobre 1888. — Un de mes élèves souffrait horriblement de maux de dents, si bien qu'il criait en pleine classe : Une goutte de BAUME VICTOR (2 fr. le flacon) sur un peu de coton, appliqué sur la dent gâtée, a enlevé la douleur instantanément. — Ma femme souffre souvent de migraines et de maux de tête très violents. Une petite friction avec le

BAUME VICTOR suffit pour les faire disparaître. Je vous autorise de grand cœur à publier ces excellents résultats.

L'ÉLÉVEUR, instituteur. A. M. H-rizog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

CONSEILS ET RECETTES.

LES POMMES A CIDRE

Nous croyons utile de rappeler aux producteurs de cidre de ne pas laisser leurs pommes entassées au dehors et exposées à la pluie, en attendant le moment de les livrer au pressoir; l'eau de pluie pénètre dans la pulpe des pommes et expulse peu à peu le jus, qui est perdu pour le cidre.

M. Delaville, professeur d'horticulture de l'Oise, met le premier venu en mesure de se convaincre de cette vérité.

Placez, dit-il, une pomme dans un verre à moitié plein d'eau; en peu de jours l'eau sera saturée de jus; et la pomme n'aura plus que de l'eau.

En deux mois, l'eau de pluie déplace le jus des pommes en tas, comme elle déplace le jus des pommes écrasées dans la fabrication du cidre par la méthode dite de lessivage ou lexivication.

Il est vrai qu'on dispose les pommes au grand air pour les oxigéner et donner de la couleur au jus; mais il n'est nullement nécessaire pour cela de les exposer à la pluie; l'oxigénation s'opère aussi bien sous un hangar ou dans un local couvert quelconque.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 12 Novembre 1888

JOCKO

LE SINGE DU BRÉSIL

Drame en 2 actes.

LE TOUR DU CADRAN

Vaudeville en 4 actes.

Avec le concours du fameux SINEY, mime des théâtres de Paris, qui jouera le rôle de Jocko; et les deux frères LAURIER-ORIEL'S, clowns des théâtres-cirques de Paris, qui exécuteront leurs plus beaux numéros à l'acte du Cirque.

Grand Théâtre d'Angers.

Dimanche 11 novembre

La Traviata, opéra en 4 actes.

Lundi 12 novembre

Mignon, opéra-comique en 3 actes.

BOURSE DE PARIS

DU 9 NOVEMBRE 1888.

Rente 3 0/0. 82 00

Rente 3 0/0 amortissable 85 75

Rente 4 1/2 (nouveau) 104 65

Obligations du Trésor. 309 »

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOUCROUTE

De la maison KILUG fils

DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Le VIN AROUD

au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

Eviter les contrefaçons

LESSIVE - IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Eviter les contrefaçons

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4, et de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

SUR LICITATION

En 17 Lots

En la mairie de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, et par le ministère de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil, commis à cet effet.

DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN

Bâtiments, Terres, Prés, Vignes, Landes et Bois-Taillis

Situés commune de la Breille, dépendant de la succession des époux THIBAUT-DARGOUGES.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 2 décembre 1888, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Léon Thibault, cultivateur, demeurant aux Loges, commune de la Breille,

Ayant pour avoué constitué M^e Henri LECOY, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. René Dufeu, cultivateur, demeurant à la Jacquelière, commune de la Chapelle-sur-Loire, a pris au nom et comme tuteur naturel et légal des mineurs Gustave Dufeu, René Dufeu, Léonie Dufeu et Aimée Dufeu, se quatre enfants issus de son mariage avec la dame Anne-Louise Thibault, sa femme décédée ;

2^o M. Célestin Royer, employé au chemin de fer d'Orléans, demeurant à la Motte, commune de Chouzé-sur-Loire, « au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Dufeu, sus-nommés » ;

Il sera, le dimanche deux décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, à une heure de l'après-midi, en la mairie de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, procédé par le ministère de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil, commis à cet effet par le jugement sus-daté, à la vente sur licitation, en dix-sept lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, dépendant des successions des époux Thibault-Dargougès.

DÉSIGNATION

Commune de la Breille.

1^{er} Lot.

Une maison, située aux Loges, lieu dit les Amands, composée de deux corps de bâtiments :

L'un au levant, comprenant une écurie, une chambre froide, une chambre à four et cheminée, grenier sur le tout, couverture en ardoises ;

L'autre comprenant une chambre à cheminée, avec grenier dessus, cellier à côté, une chambre froide et un hangar ;

Une écurie au couchant de la cour ; Deux toits à porcs ; Cour entre ces bâtiments, terrain au nord ;

Le tout se tenant, contenant environ, y compris le sol des bâtiments, vingt-huit ares, joignant au levant Baugé, au midi le chemin et veuve Fusil, au couchant la route et Verneau et au nord Gougeon.

Mise à prix..... 1,500 fr.

2^e Lot.

Vingt-quatre ares de pré aux Coquerets, joignant au nord Pinson, au levant Baugé, au midi Deniau, et au couchant Pinson.

Mise à prix..... 150 fr.

3^e Lot.

Trente-huit ares de terre, sis aux Hauts-des-Poiriers, joignant au nord le chemin, au midi Baugé, au cou-

chant Girard et au nord Morin.

Mise à prix..... 200 fr.

4^e Lot.

Dix ares de terre, aux Coquerets, joignant au nord Deniau, au levant le chemin, au midi Charles Hilaire, et au couchant le même.

Mise à prix..... 150 fr.

5^e Lot.

Douze ares de pré, au même lieu, joignant au levant le chemin, au midi Guesnechau, au couchant et au nord Charles.

Mise à prix..... 200 fr.

6^e Lot.

Cinq ares cinquante centiares de pré, aux Amands, joignant au levant la route, au midi Charles, au couchant un fossé et au nord veuve Fusil.

Mise à prix..... 50 fr.

7^e Lot.

Seize ares environ de terre, au lieu dit la Clairie, joignant au levant Landry, au midi Charles, au couchant Deniau, et au nord la route.

Mise à prix..... 100 fr.

8^e Lot.

Seize ares environ de terre, aux Carrefouées, joignant au levant Verneau, au midi veuve Fusil et autres, au couchant Louis Blain, et au nord la route.

Mise à prix..... 100 fr.

9^e Lot.

Vingt-deux ares de terre, à la Loge, joignant au levant Verneau, au midi un chemin, au couchant la route et au nord Louis Blain.

Mise à prix..... 150 fr.

10^e Lot.

Onze ares environ de terre, affilée d'une rangée de vigne, à la Haute-Motte, joignant au levant Gougeon, au midi le chemin, au couchant Reault, et au nord le chemin et Verneau.

Mise à prix..... 80 fr.

11^e Lot.

Quarante-huit ares environ de terre, affilée de neuf rangées de vigne, âgées de cinq ans, situés à la Clairie, joignant au levant Javeau, au midi Landry, du couchant le même, et du nord la route.

Mise à prix..... 600 fr.

12^e Lot.

Soixante-dix-huit ares environ de terre, affilée de six rangées de vigne, sis au Mortier, joignant au levant la route, du midi M. Georges Dion, du couchant le même, et du nord Pelletier.

Mise à prix..... 1,000 fr.

13^e Lot.

Quarante-quatre ares de terre, plantée de quatre rangs de vigne rouge et trois rangs de vigne blanche, au Poi ou, joignant au levant Morisseau, au midi Morin, du couchant Deniau, et au nord Charles et autres.

Mise à prix..... 200 fr.

14^e Lot.

Cinquante ares environ de landes et sapinières, aux Grands-Boissons, joignant au levant le chemin, au midi Dufresne, de Chouzé, au couchant et au nord le même.

Mise à prix..... 200 fr.

15^e Lot.

Cinquante ares de landes, aux Graffières, joignant au levant le chemin, au midi Morin, du couchant Girard, et du nord Robin.

Mise à prix..... 200 fr.

16^e Lot.

Treize ares environ de bois taillis, au Vou, joignant au levant Baugé, du midi Charles ainsi que du nord, et du couchant Bitume.

Mise à prix..... 50 fr.

17^e Lot.

Trente-deux ares environ de taillis âgé de six ans, au même lieu, joignant au levant Baugé, au midi Bitume, au couchant Cobin et au nord Cobin.

Mise à prix..... 120 fr.

Total des mises à prix : 5,030 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur le novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, folio..... case..... Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o Et à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privée, fait double à Saumur le 28 octobre 1888, enregistré au même lieu le 7 novembre suivant, folio 44, verso, case 3, M. ERNEST D'HUY, pharmacien, a cédé à M. JEAN-BAPTISTE-ANTONIN PRADEAU, pharmacien de 1^{re} classe à Bordeaux, le fonds de PHARMACIE et DROGUERIE qu'il exploite à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 27, connu sous le nom de PHARMACIE CENTRALE, pour en prendre possession le 20 novembre 1888.

Pour avis,

PRADEAU

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire.

Le Samedi 17 novembre 1888, à midi,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard

Appartenant à M. FOURNÉE.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard, ou au notaire.

VILLE DE BOURGUEIL

Adjudication

Le Maire de Bourgueil donne avis que le MERCREDI 14 novembre, à 4 heures du soir, il sera procédé, dans une des salles de l'établissement, au rabais et par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication de la fourniture du Charbon de terre à l'Hospice pendant les années 1889, 1890 et 1891.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance le matin, de 8 heures à midi.

Bourgueil, le 10 octobre 1888.

Le Maire,

Signé : LEJOUTEUX.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de licitation

Le LUNDI 12 novembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de la Croix-Verte, n° 2, dans une maison où est décédé M. DELARUE, jardinier,

Il sera vendu :

Armoire, bois de lits, buffet, tables, chaises, couettes, traversins, oreillers, couvertures, draps, chemises, vêtements, carriole, harnais, bois de chauffage, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une grande et belle MAISON

Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Bordeaux, 13.

S'adresser à M^{me} AMOUREUX, en face la maison.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées. S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

A GÉNER Magasin de Mercerie

ET BONNETERIE

Situé dans bon quartier de la Ville.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

COUPES

DE BOIS TAILLIS

Et pieds de Chênes

Situées sur la Terre de Brézé.

Station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire).

Ces Coupes sont à exploiter en 1888-1889

Ensemble : 66 hect. 89 ares 86 cent.

Les Bois des Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive.

Les Bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur), et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

Vente des Coupes de 1888

Trente-six hectares cinquante-cinq ares soixante-sept centiares, contenant 519 anciens, 373 modernes, 309 cadets, 222 balivettes.

Vente des Coupes de 1889

Trente hectares trente-quatre ares dix-neuf centiares, contenant 314 anciens, 348 modernes, 453 cadets 742 balivettes.

Total : Soixante-six hectares quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-six centiares, contenant 833 anciens, 721 modernes, 762 cadets, 964 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés ; il pourra également écorcer.

On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les Coupes comprises dans l'exercice 1888-89.

S'adresser, pour les renseignements, à M. EPOUDRY, régisseur de la Terre de Brézé.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Yarrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70

à trous..... » 90

de l'Etoile..... 1 20

Huile Colza épurée, le 1/2 kilog..... » 35

Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog... » 2 30

Sucre 1^{er} choix, le kilog..... 1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.